

Hennebont, le 9 juillet 2019

Monsieur le Recteur
de l'académie de Rennes
96 rue d'Antrain
CS10503
35705 Rennes cedex 7

N/Réf :GR/2019/06/109

Dossier suivi par : Cabinet du Maire

☎ 02 97 85 16 10

✉ cabinetmairie@mairie-hennebont.fr

Objet : parcours bilingue français-breton

Monsieur le Recteur,

L'association des parents d'élèves bilingues, Div Yezh Henbont, vient de porter à notre connaissance, le courrier du 5 juillet 2019 de la principale du collège Langevin, Madame Penvern, leur annonçant que le rectorat n'ouvrirait pas de filière bilingue français-breton à la rentrée 2019.

Nous tenons à vous faire part de notre incompréhension et de notre stupéfaction comme suite à cette annonce alors que le Comité Académique des Langues Régionales (CALR), réunit en janvier 2019, a acté l'ouverture d'une filière sur Hennebont et que celui du 25 juin 2019 a donné un avis positif sur cette ouverture à la rentrée prochaine. Le nombre d'enfants inscrits, c'est-à-dire 5, était déjà connu à la date du dernier CALR et n'a fait l'objet d'aucun débat.



Depuis 2017, le rectorat nous annonce l'inscription d'Hennebont comme pôle de développement de l'enseignement bilingue et la poursuite de la filière dans un collège public d'Hennebont. Vous comprendrez donc notre étonnement et celui des parents d'apprendre en tout début d'été que la filière n'ouvrirait pas.

Depuis plusieurs années, la Ville d'Hennebont met en œuvre une politique de développement et de promotion de l'usage de la langue bretonne. Cet engagement s'est traduit notamment par l'ouverture d'une filière bilingue (français-breton) en 2011 à l'école publique Paul Eluard et une seconde ouverture à venir sur un autre site (école publique Jean Macé) en septembre 2019.

Nous tenons à rappeler le cadre de la politique académique définie par la Convention Etat-Région 2015-2020 qui rappelle la « démarche volontariste » de l'État en matière d'enseignement bilingue. Par ailleurs, cette même convention stipule qu'il n'y a plus de seuil en nombre d'élèves pour l'ouverture d'une filière. Les filières aux collèges de Lanester et de Bruz fonctionnent actuellement avec 5 élèves en 6ème.

Avec détermination nous vous demandons l'ouverture d'une filière bilingue en septembre 2019 pour ces 5 élèves.

Dans l'attente d'une rencontre avec vos services et l'espoir d'une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée.

 Le Maire,
Vice-Président de Lorient Agglomération,

André HARTEREAU

Copie :

Monsieur Jean-Michel Jacques, député du Morbihan
Monsieur Paul Molac, député du Morbihan
Madame Murielle Jourda, sénatrice du Morbihan
Monsieur Joël Labbé, sénateur du Morbihan
Madame Léna Louarn, vice-présidente au Conseil Régional de Bretagne
Monsieur le Directeur de l'Office Public de la Langue Bretonne
Monsieur le Président de Div Yezh Breizh
Madame la Maire de Languidic
Madame la Présidente de DIV Yezh Henbont
Madame la Présidente de Div Yezh Languidic